



Rupture, filiation, transmission : **les jeunes issus de l'immigration maghrébine**

Conférence du Casnav de l'académie de Paris

Le 16 mai 2001

Mairie du 10^o arrondissement de Paris

Avec le soutien du F.A.S.

Edwige Rude Antoine

Chargée de recherche au CNRS

Juriste et sociologue du droit

Rupture, filiation, transmission : Les jeunes issus de l'immigration maghrébine

Edwige Rude Antoine

Préambule

En préambule, je voudrais tout d'abord dans cet échange vous préciser que je préfère au terme " enfant maghrébin " celui de " jeune issu de l'immigration maghrébine ".

Mon exposé s'appuie en effet sur des récits de vie recueillis auprès de jeunes issus de l'immigration maghrébine, âgés entre quinze et vingt et un ans, dans le cadre d'une recherche dont l'objectif a été d'analyser l'incidence des facteurs culturels sur la construction identitaire des jeunes et sur les processus de leur socialisation. L'interrogation a aussi porté sur la mise en oeuvre de pratiques éducatives prenant en compte la dimension culturelle. La recherche a mis en évidence que les facteurs culturels ne sont pas apparus prépondérants pour élucider les trajectoires personnelles de ces jeunes.

Il n'est pas question ici d'exposer le contenu de ce rapport de recherche mais plutôt de porter la réflexion plus loin sur l'analyse qui a été faite à la suite de ce travail. En effet, ces récits de vie ont été comparés avec ceux d'un groupe témoin de jeunes nés en France de parents français. Des entretiens semi-directifs ont été passés auprès des pères et mères de ces jeunes issus de l'immigration et quelques échanges ont eu lieu avec des travailleurs sociaux. Il ne s'agit pas de faire des généralisations sur ce que sont les jeunes issus de l'immigration maghrébine mais simplement de proposer à partir de quelques biographies de jeunes quelques pistes pour réfléchir à cette question " Rupture, filiation, transmission ".

Les jeunes issus de l'immigration rencontrés ont émigré avec leur famille en bas âge ou sont venus plus tardivement rejoindre un ou plusieurs membres de leur famille. Ces jeunes, tous placés dans un foyer ou dans un service d'action éducative en milieu ouvert, ou encore dans un centre éducatif et professionnel, ont manifesté des troubles du comportement. La plupart d'entre eux ont commis un acte délictuel.

Selon les récits de vie recueillis, l'histoire de ces jeunes commence dans la cité, à Paris, en banlieue parisienne à la Seine Saint-Denis, ou en province, à Charleville-Mezières dans le département des Ardennes. Qu'ils soient nés dans un petit village de Tunisie, du Maroc, ou d'ailleurs, ces jeunes se disent avant tout les descendants d'un immigré venu apporter sa contribution à l'économie d'un pays, anciennement colonisateur. Par ailleurs, ces jeunes appartiennent à des familles touchées par le chômage où les solidarités collectives ont été rompues. Leurs parents n'appartiennent pas, pour la majorité d'entre eux, à une association compatriote. Il n'y a pas non plus eu comme pour d'autres migrations regroupement de familles déplacées d'un même village. Ces jeunes sont là dans une cité, dispersés au milieu d'autres immigrés. Ils n'ont pas une place dans du collectif, encore moins dans du communautaire. Ils sont seulement des jeunes de la cité, de parents "immigrés". Leurs parents n'ont pas construit une maison ni au pays, ni en France. Ainsi, la cité est leur seul territoire comme principe structurant, leur seul groupe d'appartenance.

Je voudrais ensuite préciser que j'ai préféré opter pour le terme " Rupture " mais que j'aurais pu choisir le terme " Exil " dans la perspective très fine développée par Fethi Benslama, c'est-à-dire

de l'exil comme un hors-lieu, comme exister hors de, de l'exil comme expérience du tragique et sentiment de dépropriation de l'existence qui aura bien évidemment tout au long de cet exposé des résonnances profondes.

Le terme " Ruptures " traduit me semble-t-il, mieux l'idée que je souhaite développer ici, celle d'un arrachement. Il y a, comme l'écrit Pierre Legendre, pour ces jeunes et leurs familles " une panne dans la chaîne des signifiants et dans le mécanisme des fondements de la parole". Si le déplacement, le déracinement, la transplantation, la migration sont des mots à contenu, le terme " Ruptures " semble plus complexe et nécessite une déconstruction pour mieux dire ce que j'entends réellement là. Disons tout de suite que mon propos ne vise pas à évaluer des attitudes et des comportements ou des stratégies de jeune issu de l'immigration maghrébine en terme de phénomène d'acculturation, de métissage culturel, encore moins d'aborder les questions si débattues par les sociologues de l'immigration, concernant l'intégration, le racisme et les discriminations à l'oeuvre, bien que je sois convaincue que ces mécanismes sociaux ont des impacts sur les jeunes, comme par exemple la dimension sociale de la honte et la question de la disqualification sociale (père de ces jeunes) telles qu'en parle Abdelmaleck Sayad dans sa fameuse étude sur l'immigré comme seule force de travail. Ma réflexion tente de cerner les détresses et les conflits psychiques, ces formes de constructions auxquelles certains jeunes issus de l'immigration (quelle soit maghrébine ou d'ailleurs) sont confrontés du fait de cassures, de brèches, de fractures dans leur vie. Ainsi, si cette notion de **Rupture** semble la mieux définir ma préoccupation, il n'en reste pas moins qu'elle se rapproche du thème de l'exil comme un hors lieu.

En quoi cette rupture avec un lieu peut porter à conséquence à la fois dans le mécanisme de structuration du jeune issu de l'immigration et dans son inscription dans une lignée ? C'est la raison pour laquelle je me positionne dans une logique de l'articulation entre Ruptures, filiation et transmission, étant entendu que le phénomène de l'exil fait voler en éclats les systèmes d'articulation du champ symbolique.

Comme vous l'avez bien sûr compris, j'opte pour une position théorique centrée autour de l'exil plutôt que pour une approche culturaliste. Je dois rappeler dans quel contexte théorico-pratique, depuis les années 80, nous sommes en France. Comment nous raccordons au moindre symptôme où il existe un élément d'extranéité, un élément étranger, un savoir psychologique à l'ethnologie. Il faut bien mesurer tout l'impact sur nous tous de cette théorie que l'on appelle aujourd'hui "la nouvelle ethnopsychiatrie" qui se revendique de l'oeuvre de Georges Devereux pour aider les migrants en difficulté. Le point de vue de cet ethnologue et historien américain est que le fait migratoire crée "une perturbation dans le système de référence du sujet". En ce sens, il y a un rapprochement à faire entre cette théorie de Georges Devereux et la situation des jeunes issus de l'immigration. S'appuyant sur cet enseignement, " la nouvelle ethnopsychiatrie " propose une compréhension des problèmes en les rapportant à leur culture d'origine. Ceci induit que l'événement de la vie psychique de la personne déplacée n'est plus l'objet d'une découverte de sa singularité mais une explication de son questionnement par rapport au sens supposé être donné dans sa communauté, sens que l'immigré garderait dans son inconscient.

De toute évidence, et là je suis en accord avec tout le courant développé par les cliniciens de l'exil, cette approche rappelle des développements dans la psychiatrie coloniale à propos de l'Autre, à savoir la mise en place d'archétypes de personnalités selon la culture. Ces théoriciens de la nouvelle ethnopsychiatrie oublient que la démarche de Georges Devereux est basée sur la théorie freudienne de l'inconscient et qu'elle est en rupture avec l'idéologie de la psychiatrie

coloniale et de toutes les formes de culturalisme. La théorie de Georges Devereux met bien en évidence les dangers qu'il y aurait à confondre les discours psychologique et ethnologique.

Pour ma part, je me suis interrogée pour savoir s'il est possible d'éliminer pour le jeune issu de l'immigration maghrébine, pris aux confins entre sa trajectoire individuelle et l'histoire collective, les conséquences sociales de l'exil en tant qu'expérience d'un "hors-lieu", les effets inconscients du passage d'un lieu à l'autre, de faire croire à ce jeune qu'il peut préserver sa culture d'origine et que les difficultés que celui-ci rencontre ne trouveraient solution que par un repli vers son pays de naissance.

J'entends démontrer ici que plus que le "culturel", ce sont bien l'exil et ses enjeux qu'il faut prendre en compte dans l'écoute de ces jeunes. Parler en effet de jeunes issus de l'immigration maghrébine, c'est parler de jeunes qui se sont constitués à partir de la conjonction entre deux lieux non pas entendus au sens d'espace avec leur dimension concrète mais au sens d'espace investi par une représentation.

Le déni du fait migratoire et de l'histoire passée

Tout d'abord précisons que la majorité des parents de ces jeunes nient le fait migratoire et vivent dans une dénégation de ce qui a eu lieu. Ils portent " cette absence toujours suspecte dont parle si bien Abdelmaleck Sayad, " cette faute originelle qui est consubstantielle à l'acte d'émigrer ". Acteurs de la rupture avec le groupe d'appartenance, ces parents ont un fantasme d'illégitimité. Ils vivent le déplacement comme une indignité, une malédiction, une chute infinie, sans aboutir nulle part.

Aussi, les jeunes doivent-ils faire face à un véritable déni en ce sens où leurs parents rencontrent des difficultés à remémorer ce qui s'est passé avant leur départ.

De plus, pour les parents, les souvenirs du temps d'avant leur migration restent diffus, vagues, brouillés. Ils choisissent parfois de ne plus parler dans leur langue maternelle pressentie comme accentuant leur marginalité.

Les jeunes, qui ne peuvent s'inscrire dans l'histoire familiale, se présentent alors comme désobjectivés, démemorés de leur histoire. Ils sont étrangers à leur étrangeté, ce qui ne leur permet pas d'être là où ils sont. Ils peuvent alors être confrontés à un bloc imaginaire inconnu et à une brisure de la temporalité.

L'ordre générationnel. La généalogie, une béance

Il faut insister sur le fait que chacun d'entre nous appartient à une famille au sens d'une parenté dans laquelle, avant même qu'il soit né, une place que l'on peut qualifier de symbolique (un nom de famille) et imaginaire (désirs des parents) lui est préparée. C'est au sein de sa famille en tant que relations familiales objectivables, relations interpersonnelles, mais aussi en tant que relations intersubjectives de parole et de langage que le sujet se constitue comme tel.

D'ailleurs, comme l'écrit Jacques Lacan : " *L'homme est dès avant sa naissance et au delà de sa mort, pris dans la chaîne symbolique, laquelle a fondé le lignage, avant que s'y aborde l'histoire* ". Or, pour beaucoup de ces jeunes, il y a une impossibilité de reconstituer l'ordre générationnel de leurs familles. Ils n'ont que quelques bribes de leur généalogie. Du côté paternel, ils n'ont souvenir que de quelques signifiants organisateurs qui puissent opérer comme dit Michel Certeau, " un principe actif d'appartenance ". La manière singulière de se situer dans leurs deux lignées est alors en défaut d'élaboration.

De nouveaux signifiants à interpréter, enjeu au sein de la famille

Par ailleurs, le passage d'un lieu à l'autre engage de véritables transferts culturels. Ainsi, le fait d'avoir vécu un déplacement entre deux lieux, institués par une représentation, oblige à remanier les structures, les rôles, les normes, c'est-à-dire à redéfinir les signifiants. Ses transformations sont évidemment inconscientes mais peuvent chez certains jeunes générer des formes d'anxiété, des perturbations psychiques. Les parents immigrés affirment clairement qu'ils ont le sentiment que leurs enfants leur échappent de plus en plus tôt. Ils parlent même de leurs jeunes comme des traîtres " sortis du ventre ". Ces parents sont confrontés à des exigences sociales du " rôle " du père, de la mère dans la société d'arrivée qui ne correspondent pas toujours à celles du " rôle du père " ou de la mère dans la société de départ. La figure du père ou de la mère est transformée et la fonction qui lui est attachée déstabilisée.

Si nous prenons la situation des pères issus de l'immigration maghrébine que nous avons rencontrés, nous constatons que la figure de ces pères dans leur pays est celle de père protégé, à l'abri des défis. De fait, au Maghreb comme l'écrivent Fethi Benslama et Gilbert Grandguillaume " le père est référé à une figure ancestrale sans pour autant se confondre avec elle, et tourné vers le passé, vers une filiation ascendante plutôt que vers les fils. Sa place est unique, héritée, imprenable avant sa mort et tant qu'il est vivant, aucun de ses fils ne peut se prévaloir du titre de père devant lui ". Avec ce père de référence, qui est l'affirmation de la patrilinéarité au niveau symbolique du fondateur, les rivalités, les conflits ne sont pas possibles. Tant que le père de référence est présent, les autres ne sont que de façon contingente des pères, c'est-à-dire des pères individuels en ce sens que ce qui les désigne ainsi ressortit à la condition immanente d'avoir engendré des enfants. Le père de référence est le principe incarné de la paternité et de son autorité dans la famille. En immigration, ces figures de père cèdent la place à un père qui doit être plus proche dans une plus grande proximité avec la femmes et les enfants, à un père qui va connaître l'incertitude inhérente au père géniteur ou individuel. Il y a une coupure qui s'opère avec la figure du père traditionnel où le père est davantage un père groupal (du lignage) qu'un père individuel. La position du sujet n'est donc pas la même.

Ainsi, le passage à travers les frontières oblige ces parents à un travail interprétatif. Il y a à la fois déconstruction et nouvelle traduction des signifiants qui ont une dimension polysémique. Or les parents peuvent être confrontés à une butée en ce sens où dans toute traduction il y a de l'intraduisible qui peut aller jusqu'à détruire le signifiant lui-même. Il est clair que la réhabilitation des signifiants identitaires, pas toujours perceptibles mais néanmoins actifs dans la structuration du sujet, se réalisera d'autant mieux que l'exilé aura pu reconnaître l'expérience du

déplacement dans son effet subjectif. On comprend mieux alors que ces jeunes, qui ont souvent intégré rapidement les références de la société d'accueil, puissent rencontrer des difficultés relationnelles dans le cadre familial.

Le changement d'univers socio-culturel a plus que modifié l'existence de toute la famille. Les parents, les jeunes ont pu être bouleversés, et même remis en question. Aussi, les renvoyer à la culture d'origine, c'est prendre le risque de les enfermer dans un déterminisme culturel qui ne leur permettra plus de faire émerger leur individualité, c'est ne pas leur permettre de se confronter aux différentes ruptures du cours de leur vie, aux déchirures, à la violence qu'ils ont vécu. C'est encore les soustraire à la possibilité de se confronter à l'étranger et de choisir d'être là, c'est-à-dire d'accéder comme sujet à leur propre désir.

Les pères de ces jeunes destitués, non reconnus comme sujet désirant.

De plus, les pères de ces jeunes n'ont souvent comme le remarquent Abdelmaleck Sayad " pas d'autre identité que celle de travailleur et pas d'autre existence réelle que celle que lui confère le travail ". Et lorsqu'ils se retrouvent sans travail, au chômage, comme on peut le lire dans les récits de vie des jeunes, leur parole n'a plus le même poids. La famille n'a plus non plus accès aussi facilement aux biens de consommation.

Les jeunes qui sont confrontés à cette absence de leur père dans la sphère professionnelle, voire dans la sphère sociale s'interrogent comme l'a écrit Abdelmaleck Sayad sur le mode de présence qui est autorisé à l'immigré, sur la présence que l'immigré réalise dans l'immigration, sur sa manière d'être absent, sur les effets de l'absence, sur le fait que ces pères restent toujours des émigrés de quelque part ailleurs. D'ailleurs, les travailleurs sociaux affirment que bien souvent, le domicile familial n'est plus le domicile du père et de la mère, mais celui de la mère et de son fils. Le père n'a plus de lieu. Pour ces jeunes, le travail fonde la présence du père sur le territoire français et son absence du pays de départ.

La perte du lieu et le processus de désidentification.

La perte du lieu, lorsqu'elle est vécue de façon tragique, peut entraîner un véritable processus de désidentification : honte, humiliation, tendances auto-destructrices, voire transgressions de la loi qui semble des sortes de tentatives d'expier cette partie de l'histoire

Lorsque ces jeunes commettent un acte délictueux, les récits montrent que surgit une culpabilité qui est en lien avec l'histoire que leurs parents portent et dont ils sont héritiers, notamment le sentiment d'une double faute, celle liée à l'acte d'émigrer et celle de la communauté d'origine qui les a laissés partir. Si l'acte délinquant peut s'expliquer chez certains jeunes comme une vengeance contre une société qui n'a pas donné une place à leurs parents et chez d'autres comme la recherche de la limite, de la loi face à un père défaillant, il est pour quelques-uns une manière

de couper avec la faute des parents en commettant sa propre faute. Cela peut être aussi une façon de ne plus " payer la dette liée à l'histoire familiale ".

La norme juridique et sa fonction psychique

A ces quelques points abordés spontanément par ces jeunes lors des récits et qui peuvent susciter toute une réflexion, s'ajoute la question de la légalité, le fait d'avoir des papiers. Ces jeunes ont souvent été confrontés, pour pouvoir accéder à une formation ou à un emploi après 16 ans, aux démarches administratives en vue d'obtenir une carte de séjour temporaire ou de dix ans telle qu'elle est exigée par la loi juridique sur le territoire français. Si la loi juridique pose des conditions légales d'entrée à l'étranger laissant supposer que l'étranger quitte son pays pour une cause - économique, politique, familiale - elle confronte le jeune en un temps relativement court à la réalité de ses parents, à savoir le désir qu'ils ont eu de quitter leur pays. L'étranger fait un acte de survie, un acte héroïque, un acte tragique. L'étranger, -et les jeunes y sont personnellement confrontés-, prend le risque d'avoir un statut juridique d'étranger, de " devenir subjectivement étranger ".

La loi juridique traduit bien le fait qu'une personne s'est détachée de son groupe pour aller ailleurs, met bien en scène l'acte de rupture avec toute sa conséquence tragique pour celui qui le fait, pour ses héritiers et pour la communauté. Ainsi, le droit inscrit, dans un cadre pré-établi des catégories juridiques autour de l'étranger, inscrit le rapport entre ceux qui sont restés là et ceux qu'on a laissé là. Dans le statut juridique particulier réservé à l'étranger par rapport au national, il est mis en oeuvre la mutilation du sujet déplacé, le fait que le sujet se sépare d'une part de lui-même. Il ne faut pas en effet réduire cette question de l'étranger dans son acception juridique aux seuls problèmes d'identification sociale mais chercher à l'intérieur du cadre de langage que constituent les catégories normatives traitant de l'étranger, les processus d'identifications inconscients. La loi juridique donne à chacun de ces jeunes une place bien déterminée qui va les constituer.

Ne pas enfermer l'Autre dans un univers symbolique et langagier originaire

En conclusion, je dirai que la rupture introduit un bouleversement du sens, oblige à une réinterrogation des signifiants et la quête consciente ou inconsciente de nouveaux repères. A travers la rupture et la question de l'étranger se pose la question de la norme et sa fonction psychique. Sans doute me direz-vous que les jeunes peuvent vouloir exprimer leurs difficultés dans la langue où ils ont été élevés. Personne ne peut discuter cela. Mais s'il est légitime de respecter les références linguistiques du jeune issu de l'immigration, encore ne faut-il pas les sacraliser. Une chose est l'hospitalité, une autre chose serait d'y enfermer le jeune, en interprétant tout ce qui lui arrive à partir de cet univers symbolique et langagier originaire.

Pour terminer, je soulignerai que s'il faut aider les jeunes à ouvrir la porte, comme l'écrit Georges Simmel, " pour que la vie se répande hors des limites de l'être pour soi isolé jusque dans l'illimité de toutes les orientations ", il faut aussi aider ces parents marqués par la condition d'exilés ? Le récit de vie, cette écriture de leur trajectoire leur a, pour beaucoup d'entre eux, permis de se lier à nouveau à l'Autre. En même temps que les jeunes se racontent, ils se sont structurés. Comme le dit Paul Ricoeur, en se racontant, le sujet constitue son identité. C'est sans doute une piste qu'il faut poursuivre.

Bibliographie

- E. Rude-Antoine (dir.) Les jeunes issus de l'immigration pris en charge par la Protection judiciaire de la jeunesse. Trajectoires individuelles et diversité culturelle, Rapport de recherche, Ministère de la Justice, avril 1997
- Pierre Legendre, Leçons IV suite 2 Filiation - Fondements généalogiques de la psychanalyse par Alexandra Papageorgiou-Legendre, Fayard, 1990.
- Sayad, L'immigration et les paradoxes de l'altérité , op. cité.
- J. Lacan, Ecrits , op. cité, p. 468
- M. Certeau, L'école de la diversité Annales ESC, juillet-août, 1984.
- F. Benslama et G. Grandguillaume, Transformation de la figure du père et fonction paternelle in Le Père. Métaphore paternelle et fonctions du père : l'interdit, la filiation et la transmission, Préface de Marc Augé, Denoël, L'espace analytique, 1989
- Sayad, Le mode de génération des générations immigrées , Migrants Formation, sept. 1994, n° 98, p. 45
- G. Simmel, La tragédie de la culture, Rivage/poche, 1948
- Paul Ricoeur, La mémoire, l'histoire, l'oubli, Coll. L'ordre philosophique, éd. Du Seuil, septembre 2000.